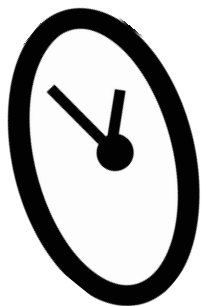




CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE



TEMPS DE TRAVAIL

Une attaque sans précédent !

C'est au cours de la réunion du jeudi 3 février 2022 sur le dossier de révision du temps de travail que la collectivité a entériné par ses propositions le caractère inacceptable de ce recul social sans précédent. Depuis plus de 20 ans notre temps de travail est organisé dans le cadre du protocole d'accord sur les 35 heures signé le 15 décembre 2000 et mis en application en avril 2001. Issue de la loi Aubry, la logique du partage du temps de travail répondait, il faut le rappeler, à 3 objectifs principaux : la création d'emploi, de meilleures conditions de travail et un partage plus équilibré vie privée/vie professionnelle...

La loi du 6 août 2019 vient abroger toutes les dispositions antérieures et c'est bien dans ce cadre que la collectivité a présenté ses premières propositions.

Hormis les agents techniques des collèges (ATC) et les assistants techniques informatiques (ATI), toutes les filières, métiers ou cadres d'emplois sont impactés par cette remise en cause qui réduit à néant tous les avantages passés en augmentant le temps de travail hebdomadaire.

- ▶ **C'est la disparition annoncée des 5 ½ jours chômés**
- ▶ **La disparition des 2 jours supplémentaires accolés aux 25 jours de congés annuels**
- ▶ **La suppression des semaines dites "de détente" et de toutes dispositions particulières**
- ▶ **C'est la réintroduction de la journée de solidarité sur notre temps de travail quotidien**
- ▶ **C'est le passage de 14 à 12 heures/mois des possibilités maximales du crédit d'heures...**

Pour les sociaux, médico-sociaux, administratifs des MDS et plus largement pour tous ceux qui bénéficiaient d'une semaine ou deux de détente, la facture est encore plus salée et les propositions indécentes.

Ne parlons même pas des règlements spécifiques qui feront l'objet ou pas de négociations en fonction de l'identification d'une quelconque pénibilité liée à la fonction.

Calendrier de mise en œuvre : négociations entre la Collectivité et les organisations syndicales entre février et juin 2022 avec passage en comité technique en juin 2022 et mise en application en janvier 2023.

Vous l'aurez compris, les propositions de travailler 37, 38 ou 39 heures hebdomadaires ne permettront pas de compenser la perte des dispositions favorables désormais considérées comme hors-la-loi... Nous allons nous battre pour le maintien de conditions de travail respectueuses des agents par la reconnaissance des différents degrés de pénibilité, levier

indispensable à la discussion. L'Administration a exclu de cette suggestion particulière la grande majorité des agents, y compris les médico-sociaux, estimant qu'aucun critère de pénibilité ne pourrait être pris en compte. Ce que nous dénonçons...

Le dossier est complexe et demande à vous être présenté (à votre disposition au local syndical CGT pour le consulter). Chaque agent mesurera alors l'ampleur des dégâts.

Dans ce cadre, la CGT se déploie sur le territoire et vous donne rendez-vous en Assemblées Générales :

- **Mardi 22 février 2022** : A.G. spécifique des personnels bénéficiant d'une décharge commune CGT/FSU
- **Jeudi 10 mars de 9h00 à 12h00** : A.G. des syndiqué-es CGT à la Bourse du travail, 23 Bd Charles Nedelec / 13003 Marseille (un courrier spécifique suit).
- **Jeudi 10 mars de 14h00 à 17h00** : A.G. pour les personnels de la région d'Aubagne : Union Locale-CGT 12 cours Beaumont / 13400 Aubagne
- **Jeudi 17 mars de 14h00 à 17h00** : A.G. pour les personnels de la région d'Arles : Union Locale-CGT 3 rue Parmentier / 13200 Arles
- **Mardi 22 mars de 14h00 à 17h00** : A.G. pour les personnels de la région de Martigues - Port-de-Bouc : Union Locale-CGT rue Charles Nedelec / 13110 Port-de-Bouc
- **Lundi 28 mars de 14h00 à 17h00** : A.G. pour les personnels de la région d'Aix en salle de réunion de l'Espace du Pays d'Aix, 8 rue Château de l'Horloge / 13090 Aix-en-Provence
3 heures d'information syndicale seront déposées pour chacune de ces A.G.

Pour la CGT, la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !